



DGFIP

Le +syndical

CGC-DGFIP

Syndicat National des Cadres A de la DGFIP

Immeuble TURGOT

Pièce 175R

86/92, allée de Bercy

75 572 PARIS Cedex 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69

Mél : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Site : <http://www.cgc-dgfip.fr/>

FLASH INFOS

Février 2015

Tampico prend son temps...

« Il n'est jamais trop tard pour sonder l'inconnu, il n'est jamais trop tard pour aller au-delà » a écrit Gabriele D'annunzio dans Odes Navales,

Cette semaine, le nouveau formulaire Tampico Web créé pour la saisie des demandes de participation aux mouvements sur postes comptables C1-C2-C3 et emplois administratifs d'inspecteurs divisionnaires en a fourni une illustration saisissante.

Le 12 février 2015, des notes du bureau RH1B avaient annoncé la mise à disposition de cet outil en semaine suivante et publié, par anticipation, un guide détaillant les modalités de son utilisation, la date limite d'enregistrement des vœux étant fixée au 23 février 2015 pour les postes C1 et au 2 mars 2015 pour les autres postes.

Le lancement de la saisie des demandes, pourtant prévu en période de vacances scolaires des zones A et C et donc de moindre activité informatique, n'a pas permis un traitement correct du volume des connexions.

Ni les arrivées plus matinales, ni les départs beaucoup plus tardifs que de coutume, n'ont offert aux cadres qui avaient été bien inspirés de décaler leurs congés la possibilité de se connecter, puis de servir le formulaire dans des conditions acceptables. La multiplicité de ces tentatives réitérées et infructueuses a très certainement contribué à bloquer le système, l'accès devenant quasiment impossible tout au long de la journée noire du 18 février, au cours de laquelle une circulaire du bureau RH1B datée du 17, présentait le référentiel des postes comptables actualisé au 1^{er} janvier 2015, alors que certains cadres avaient déjà enregistré leurs vœux.

Nombreux sont les candidats à une promotion ou à une mutation qui se sont acharnés, le 19 au matin, à vouloir, sans succès, se connecter pour découvrir, pendant leur pause méridienne consacrée à un ultime essai, que le lien vers la liste des vœux pour les postes C2-C3 et emplois administratifs n'était plus actif.

CGC – DGFIP

Bâtiment Turgot – Pièce 175 R -Télédoc 909 – 86/92 allée de Bercy – 75572 Paris cedex 12

Tél. : 01 53 18 00 69 / Mél : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr / Site : www.cgc-dgfip.fr

Inondé d'appels, le bureau RH2C avait, en effet, sans communication officielle préalable, choisi d'aller au-delà, pour pallier les limites de Tampico, à défaut d'avoir suffisamment sondé l'inconnu avant sa mise en fonction. Ce n'est donc qu'après un flot de remontées de réclamations qu'en début d'après-midi, les services RH des directions locales ont été avertis qu'afin de prioriser l'enregistrement des vœux pour des postes C1 avant le 23 février, la décision avait été prise de suspendre temporairement la possibilité de formuler une demande dans le cadre du mouvement sur postes comptables de catégorie C2, C3 et sur emplois administratifs d'IDIV jusqu'au 26 février 2015 inclus.

Cette action sera de nouveau autorisée à compter du 27 février 2015 avec une date limite de dépôt des demandes initialement fixée au 2 mars 2015, reportée au **11 mars 2015**.

La date limite de dépôt des demandes de participation au mouvement C1 est repoussée au 26 février inclus.

Les cadres concernés se consoleront en se référant au constat plein de sagesse de François RABELAIS « Tout vient à point, qui peut attendre » – Pantagruel -.